

## REGLEMENT DU JEU CONCOURS Calendrier de l'Avent

### Article 1 - ORGANISATEUR

La société ONE STEP, société par action simplifiée au capital de 3.040.000 €, dont le siège social est situé à SEVREMOINE (49450) - 94, rue Choletaise St Macaire En Mauges, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Angers sous le numéro 383 354 156, (« Société Organisatrice ») organise, du 1er au 24 décembre 2018 INCLUS, 23h59, un JEU CONCOURS GRATUIT ET SANS OBLIGATION D'ACHAT pour faire gagner chaque jour 5 cadeaux de marques partenaires.

### Article 2 - TERRITORIALITE

Ce jeu, GRATUIT ET SANS OBLIGATION D'ACHAT, est régi par le droit français, et est ouvert, sur l'eshop One Step et à toute personne physique majeure, résidant en France, Corse comprises, à Monaco et en Belgique à l'exception des personnels des sociétés ONE STEP, des personnels des sociétés participantes au jeu et des personnels des sociétés ayant collaborées à son organisation ou à sa création.

Une seule participation sera autorisée par foyer et par jour (même nom, même adresse postale).

### Article 3 - PARTICIPATION AU JEU

#### Article 3 - PARTICIPATION AU JEU

Pour participer au tirage au sort, il suffit aux personnes intéressées de se rendre sur l'eshop One Step [www.onestep.fr](http://www.onestep.fr) ci-après « Site ») du 1er au 24 décembre 2018 INCLUS et de respecter les étapes suivantes :

1. Remplir le formulaire d'inscription et en y indiquant les informations demandées,
2. Accepter sans réserve le règlement,
3. Valider sa participation par internet.

Toute participation au jeu incomplète ou validée hors délai sera considérée comme nulle. La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement sans restriction ni réserve.

Les participants autorisent toute vérification par la Société Organisatrice de leur identité et l'adresse de leur domicile. Elle pourra demander un justificatif d'identité et de domicile en cas de doute sur la validité d'une inscription sur le Site. Ces vérifications seront effectuées dans le strict respect de l'article 9 du Code Civil. Toute indication d'identité ou d'adresse falsifiée, frauduleuse, fautive, mensongère, incorrecte ou inexacte entraîne l'élimination immédiate et de plein droit du participant.

Les personnes qui tenteraient de participer au Jeu par des moyens tels qu'automates de participation, programmes élaborés pour des participations automatisées, utilisation d'informations, email, numéros de clients autres que ceux correspondant à leur identité et adresse et plus généralement par tous moyens non conformes au respect de l'égalité des chances entre les participants seraient automatiquement éliminées.

L'utilisation de robots ou de tout autre procédé similaire permettant de trouver les créneaux gagnants de façon mécanique ou autre est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination définitive de son réalisateur et/ou utilisateur.

La volonté de fraude avérée ou la tentative de tricherie démontrée d'un participant, notamment par la création de fausses identités permettant de s'inscrire plusieurs fois, pourra être sanctionnée par l'interdiction formelle et définitive de participer au Jeu.

La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Seront notamment exclus ceux qui, par quelque procédé que ce soit, tenteraient de modifier les dispositifs de jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats. De manière générale, les participants s'interdisent de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation déloyal ou tout comportement frauduleux qui ne serait pas conforme au présent règlement et qui nuirait au bon et normal fonctionnement du jeu.

#### Article 4 - DESIGNATION DES GAGNANTS ET DES LOTS

Les lots mis en jeu seront affectés suite à un tirage au sort, prévu tous les jours du mois de décembre du 1<sup>er</sup> décembre au 24 décembre 2018.

Les tirages au sort seront effectués après la clôture des participations par des représentants de la société organisatrice au siège administratif, tous les jours du mois de décembre du 1<sup>er</sup> décembre au 24 décembre 2018 parmi tous les participants du jour ayant correctement participé.

Les gagnants seront informés par email et sur les newsletters dédiées sur l'adresse indiquée dans le bon de participation au jeu concours.

Il est rappelé qu'un participant est identifié par les coordonnées qu'il aura lui-même indiquées dans le formulaire.

En cas de contestations, seul le formulaire d'inscription rempli par le participant fait foi.

Les participations tirées au sort au siège seront primées par les lots suivant : 5 coffrets cosmétiques Payot, 5 coffrets à thé Oh My Tea !, 5 bonbonnières à brûler Bougie La Française, 5 baumes apaisant Elizabeth Arden, 5 parures de bain Carré Blanc, 5 coffrets cosmétique Docteur Pierre Ricaud, 5 bracelets à graver Bijoux Sucre d'Or, 5 enceintes nomades Algam, 5 coffrets senteurs d'intérieur Compagnie des Senteurs et Parfums, 5 box Emma & Chloé, 5 cactus Aÿ Cactus, 5 bons cadeaux Nocibé, 5 coffrets cosmétiques Garancia, 5 manchettes à graver Jolie Factory, 5 coffrets cosmétiques L'Occitane en Provence, 5 coffrets soins Huygens, 5 coffrets soins Origins, 5 coffrets soins Natura Brasil, 5 bons d'achats One Step valables en une seule fois, dans les boutiques One Step participantes et sur le eshop One Step sur la collection Hiver 2018 hors promotions en cours, non échangeables et non remboursables.

Les participation tirées au sort au siège seront primées par les lots suivants :

1er décembre 2018 : 5 coffrets de Noël L'Occitane en Proovence

2 décembre 2018 : 5 bons d'achat One Step

3 décembre 2018 : 5 lots de 3 tabletines le Chocolat des Français

4 décembre 2018 : 5 crème baume apaisant Elizabeth Arden

5 décembre 2018 : 5 médailles à graver Bijoux Sucre d'Or

6 décembre 2018 : 5 coffret cosmétiques Origins

7 décembre 2018 : 5 coffret de thé Oh My Tea

8 décembre 2018 : 5 coffret soins Natura Brasil

9 décembre 2018 : 5 coffrets bougies et arbre parfumeur Compagnie des Senteurs et Parfums

10 décembre 2018 : 5 bons d'achat One Step

11 décembre 2018 : 5 coffrets cosmétique Garancia

12 décembre 2018 : 5 coffrets maquillage Docteur Pierre Ricaud  
13 décembre 2018 : 5 bonbonnières Bougie La Française  
14 décembre 2018 : 5 manchettes à graver Jolie Factory  
15 décembre 2018 : 5 parrures de bain Carré Blanc  
16 décembre 2018 : 5 coffrets cosmétiques Payot  
17 décembre 2018 : 5 coffrets soins Huygens  
18 décembre 2018 : 5 bouquets de roses Monceau Fleurs  
19 décembre 2018 : 5 box bijoux Emma & Chloé  
20 décembre 2018 : 5 cactus Aÿ Cactus  
21 décembre 2018 : 5 platines Algam  
22 décembre 2018 : 5 coffrets soins Nocibé  
23 décembre 2018 : 5 bons d'achats IKKS Junior  
24 décembre 2018 : 5 bons d'achats One Step

L'attribution des prix ne pourra donner lieu à aucune contestation, ni à la remise de leur contre-valeur en numéraire, ni à leur échange ou remplacement.

Il est expressément précisé que la société ONE STEP ne sera pas tenue de faire parvenir ses gains à un membre gagnant :

- ayant violé l'une des dispositions du présent règlement ;
- dont la notification de gain ne peut être valablement envoyée par IKKS RETAIL (non réponse du gagnant dans un délai d'un mois à compter de la date d'envoi de l'email l'informant que sa participation a été tirée au sort) ;

Dans tous les cas où la société ONE STEP se verra contrainte d'annuler les gains, aucun dédommagement ne sera alloué à la personne concernée.

#### Article 5 - REMISE DU LOT

Les gagnants recevront un email leur confirmant le lot gagné ainsi qu'il leur demandera l'adresse où il souhaite recevoir leur lot.

Les lots seront envoyés aux gagnants dans les 10 jours maximum qui suivent la réception de l'email du gagnant indiquant son adresse.

A l'issue d'un délai d'un mois, sans nouvelle du gagnant au mail envoyé, le lot sera perdu.

Le lot ne peut faire l'objet d'aucun remboursement ou échange d'aucune sorte. Il ne peut être ni cédé, ni transféré, ni apporté, même partiellement, à un tiers, sous quelque forme que ce soit.

#### Article 6 - RESPONSABILITES ET DROIT DE ONE STEP

Il est rappelé que le simple fait de participer au présent jeu implique l'acceptation sans réserves du présent règlement.

##### 6.1 Arrêt ou modification du jeu

ONE STEP ne saurait être tenu pour responsable si, pour une raison quelconque ce jeu venait à être écourté, modifié ou annulé. En effet, ONE STEP se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le présent jeu si les circonstances l'exigeaient et ce, sans que les participants ne puissent prétendre à une information individualisée, ni à des dommages et intérêts.

##### 6.2 Exclusion d'un participant

ONE STEP se réserve le droit d'exclure tout participant ayant délibérément triché.

### 6.3 Problèmes de livraison des lots

En aucun cas, la société ONE STEP ne sera tenue pour responsable d'une erreur d'acheminement de la dotation ou de tout autre incident pouvant survenir.

## **Article 7 - RESPONSABILITES ET DROIT DES PARTICIPANTS**

### 7.1 Accès aux informations à caractère personnel

Vos données personnelles sont collectées et traitées par la société DIGITAL-STORES.COM, SAS au capital de 2.500.000 €, 6 bis, rue Gabriel Laumain, 75010 Paris (RCS Paris 533 631 248) d'une part et par IKKS RETAIL, SAS au capital de 36.037.000 €, 3, rue d'Argout – 75002 Paris (R.C.S Paris 479 960 965) (ONE STEP) d'autre part, sur la base de votre consentement en leur qualité de responsables du traitement. Si vous y avez consenti, les traitements sont destinés à la gestion de la clientèle, la prospection commerciale, l'information sur les produits et les offres promotionnelles, la réalisation d'enquêtes de satisfaction et d'analyses statistiques. Vos données sont transmises aux sociétés du groupe auquel appartient ONE STEP, ses sous-traitants, notamment prestataires informatiques. Si vous y avez consenti, vos données sont également transmises aux partenaires commerciaux de ONE STEP.

Vos informations personnelles sont conservées pendant une durée qui ne saurait excéder trois années à compter de leur collecte ou du dernier contact émanant de votre part si vous êtes un prospect non client, et cinq années à compter de la fin de la relation commerciale entretenue avec ONE STEP si vous êtes un client (dernier acte d'achat, contact ou manifestation de votre part), sauf exercice de votre droit de suppression ou durée de conservation de certaines données plus longue autorisée ou imposée en vertu d'une obligation légale ou réglementaire.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation de traitement. Vous pouvez également, à tout moment, retirer votre consentement ou exercer votre droit d'opposition au traitement de vos données.

Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer vos droits en contactant : [infos@onestep.fr](mailto:infos@onestep.fr) ou par courrier IKKS RETAIL - Service Client ONE STEP, 94 rue Choletaise, Saint-Macaire-en-Mauges 49450 Sèvremoine France.

Retrouvez notre politique en matière de données personnelles sur le site internet du groupe IKKS ([www.ikks.com](http://www.ikks.com)).

Pour toute information complémentaire ou réclamation, vous pouvez contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).

### 7.2 Accès au règlement

Le présent règlement est consultable au siège de la société organisatrice et à l'adresse Internet suivante : [www.onestep.fr](http://www.onestep.fr)

Il est adressé à titre gratuit, au tarif lent en vigueur, à toute personne qui en fait la demande, auprès ONE STEP - Service Client - 94 rue Choletaise - SAINT MACAIRE EN MAUGES 49450 SEVREMOINE ou par mail à l'adresse suivante [infos@onestep.fr](mailto:infos@onestep.fr).

Les frais de timbre afférents à cette demande sont remboursés au tarif lent en vigueur sur simple demande écrite accompagné d'un RIB ou d'un RIP pour virement. Un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse) sera effectué.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique concernant le règlement et/ou concernant les gagnants.